

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 avril 1982

La séance est ouverte à midi.

● (1205)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

ON EXIGE QUE LE GOUVERNEMENT AGISSE POUR RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral, destinée à réduire l'inflation, est inefficace. De fait, elle attise l'inflation, elle est la principale cause de centaines de faillites et fait perdre leur maison et leur exploitation agricole à des propriétaires. Les industries et les entreprises ferment leurs portes et plus d'un million de personnes sont en quête d'un emploi. De fait, il faut en grande partie attribuer aux intérêts élevés l'impopularité actuelle du gouvernement libéral, mais malgré tout, le premier ministre (M. Trudeau) et son ministre des Finances (M. MacEachen) refusent obstinément de s'attaquer à la situation. Je propose donc, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'agir sur-le-champ ou de démissionner.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne demeureront pas indifférents, tandis que le Canada s'en va à la ruine.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'EXTENSION—LE CONTRAT CONCLU AVEC LE SERVICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Cette semaine, madame le Président, des fonctionnaires du cabinet du ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont annulé le contrat que les dirigeants du Service d'orientation professionnelle des femmes, programme d'extension très réussi de la région d'Ottawa, avaient signé la semaine dernière avec des fonctionnaires du bureau régional d'Emploi et Immigration Canada. Je propose

donc, avec l'appui du député de Kingston et Les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que la Chambre exige que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration suive les conseils de ses fonctionnaires régionaux et signe un nouveau contrat avec les dirigeants du Service d'orientation professionnelle des femmes, de façon qu'ils puissent continuer de chercher et de trouver des emplois pour les femmes en chômage.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON PROPOSE DE METTRE DES FONDS À LA DISPOSITION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Ayant subi avec consternation au cours de la semaine la comédie bouffe et enfantine de l'opposition officielle par la présentation d'interminables pétitions demandant le retrait de l'application du système métrique, système international, et étant donné que la première personne à proposer ce système au Canada fut le premier ministre conservateur, sir John A. Macdonald, suivi d'autres progressistes conservateurs comme les très honorables John Diefenbaker et Robert Stanfield et dernièrement le très honorable Joe Clark, je propose, appuyé par le député de Manicouagan (M. Maltais):

Qu'une somme d'argent soit mise à la disposition des députés de l'opposition officielle afin qu'ils puissent se faire faire une chirurgie plastique, c'est-à-dire se faire coudre un côté de la bouche, pour qu'ils cessent de parler des deux côtés de la bouche à la fois.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.